

LA PAGE D'HISTOIRE LOCALE

Le premier maire de Bouée : Jean-François Roulland

C'est depuis 1790 que Bouée, comme la plupart des communes de France, est administrée par un maire et un conseil municipal. Cette situation n'a été interrompue que pendant la courte période du Directoire, de 1796 à 1800, où l'administration municipale fut organisée par cantons.

Le premier maire de Bouée fut Jean-François Roulland, dont le nom a malheureusement été déformé en Rialland sur la liste des maires qui est affichée dans la salle d'accueil de la mairie.

Jean-François Roulland appartenait à la classe bourgeoise, assez nombreuse à cette époque dans les campagnes. Il était possible d'y vivre de ses rentes plus facilement qu'en ville, où la vie était plus chère.

C'est pourtant à Nantes que Roulland était né, en 1732 ; son père, originaire de Chailland dans l'actuel département de la Mayenne, était *receveur général des devoirs*, impôts sur les boissons alcoolisées. Sa mère était une Gravé, d'une famille qui possédait notamment la Paclais et la Rostannerie et, par elle, Jean-François Roulland possédait toute une ascendance à Bouée.

Le futur maire de Bouée ne s'est marié qu'à la cinquantaine passée, en 1785. Il épousa une cousine éloignée, Marie-Josèphe Richer, qui descendait aussi des Gravé. Le couple s'installa à la Paclais et donna naissance à deux enfants : Joséphine-Françoise-Ozite en 1786 et François-Nelson en 1787. Ce choix des prénoms – dont le dernier est le prénom usuel – illustre l'ouverture culturelle des bourgeois et leur volonté de se distinguer de la masse. Dans une société très hiérarchisée, ils marquent aussi leur rang par les titres de courtoisie qu'ils se font attribuer dans les actes : le futur maire de Bouée se fait désigner par « *noble homme Jean-François Roulland, sieur du Coudrais* ».

Il est certainement ouvert aux idées nouvelles qui se propagent. Le 5 avril 1789, il participe à l'assemblée des habitants qui adopte un cahier de doléances et désigne deux députés pour participer aux élections des représentants du tiers-état aux Etats généraux. La première manifestation de la confiance que lui accordent les citoyens de Bouée est sa désignation pour les représenter à une assemblée des paroisses de la sénéchaussée de Nantes, le 30 septembre 1789. Cette assemblée devait se prononcer sur la renonciation aux privilèges de la province de Bretagne, abolis comme tous les autres privilèges dans la nuit du 4 août.

Roulland a été élu maire de Bouée le 11 février 1790. Le maire était alors élu au suffrage direct auquel pouvaient participer les *citoyens actifs*, c'est-à-dire les hommes âgés de plus de 25 ans, non domestiques et payant une contribution directe égale au moins à la valeur de trois journées de travail. Jean-François Roulland obtint 45 suffrages pour 75 votants. L'essentiel des autres voix s'était porté sur Julien-Thomas Bessard du Parc, auditeur honoraire à la Chambre des Comptes de Bretagne et à ce titre membre de l'ordre de la noblesse, certainement plus tiède vis-à-vis de la Révolution.

Pendant les premiers mois, Roulland travailla en bonne entente avec le conseil général de la commune, composé de cinq officiers municipaux et de douze notables, qui étaient tous des paysans. La première réunion eut même lieu chez lui, à la Paclais. Mais, dès la fin de l'année, une première divergence se manifesta, à propos des limites administratives. Entre les communes et le département, il existait un échelon administratif intermédiaire appelé district. Bouée appartenait au district de Savenay, formé de 18 communes. Les administrateurs du district voisin de Blain formèrent le projet d'agrandir considérablement leur territoire et d'englober celui de Savenay. La majorité du conseil de Bouée se déclara favorable à ce projet, le 3 décembre 1790, probablement en l'absence du maire. Toujours est-il que celui-ci protesta deux jours plus tard mais, cette fois, la quasi-unanimité du conseil se retrouva contre lui. La position de Roulland était pourtant celle du bon sens, mais tout était bon, semble-t-il, aux habitants de Bouée pour tenter de se dégager de la tutelle pesante de Savenay. Bouée était une dépendance de la paroisse de Savenay – on disait une succursale ou encore une feuillette ou une trève – et cette situation ne plaisait pas à ses habitants.

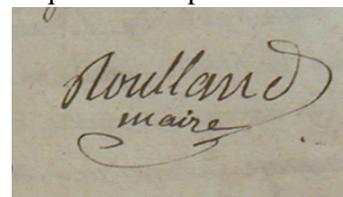
Une seconde divergence apparut en mars 1791, lors du séjour de troupes à Savenay. Cent dragons y étaient cantonnés depuis le 4 février, à la suite de l'agitation en faveur des prêtres refusant de prêter serment de fidélité à la constitution. Lorsqu'on décida de les caserner dans le couvent des Cordeliers, la municipalité de Savenay fut requise de fournir 50 lits. Mais, celle-ci demanda à la municipalité de Bouée de participer à cette fourniture à raison de 20 lits. Le conseil général de la commune de Bouée refusa de prendre en considération cette demande, contre l'avis du maire qui prônait la soumission à la loi, même si elle semblait injuste.

Roulland eut aussi la charge d'installer officiellement le curé constitutionnel de Savenay et Bouée, Monlien, le 31 mai 1791, certainement avec la réprobation de la grande majorité de la population, attachée à ses prêtres qui n'avaient pas prêté le serment requis par l'Assemblée nationale.

Ces quelques exemples illustrent la séparation apparue rapidement au cours de la Révolution entre la bourgeoisie engagée dans le mouvement et les masses paysannes hostiles principalement pour des raisons religieuses.

Elu administrateur du district de Savenay, Jean-François Roulland démissionna de sa charge de maire de Bouée, le 23 octobre 1791, car les deux fonctions étaient incompatibles.

Il s'installa à Savenay, à la Chintre, quelques années plus tard et y mourut le 22 mai 1803.

Une signature manuscrite en encre brune sur un papier jauni. Le nom 'Roulland' est écrit en une belle écriture cursive, avec une longue queue de 'd'. En dessous, le mot 'maire' est écrit en une écriture plus simple et plus petite.